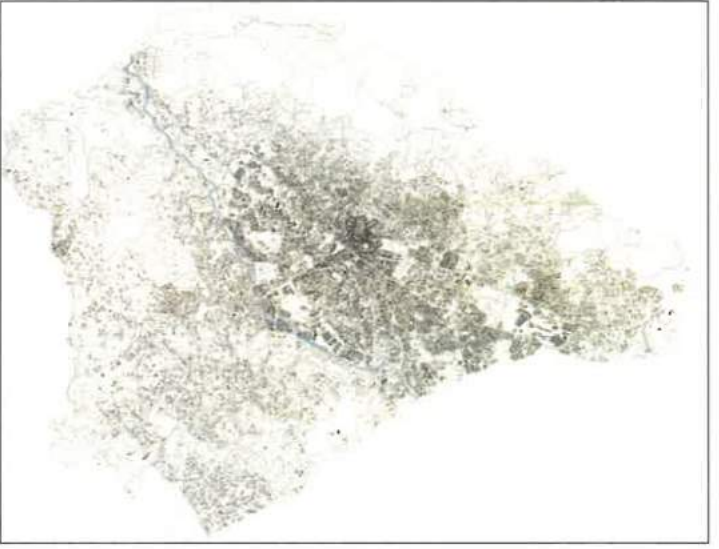




PLAN LOCAL D'URBANISME

5- ZONAGE DU PLU

PLANCHE n°1- ECHELLE : 1/10 000



Approuvé par délibération du Conseil Municipal	15 mai 2017
Mis à jour n°1 par arrêté municipal	31 mai 2018
Approbation de la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal	12 septembre 2018
Approbation de la modification simplifiée n°1 par délibération du Conseil Municipal	6 février 2019
Approbation de la modification n°2 par délibération du Conseil Municipal	17 juillet 2020
Approbation de la modification simplifiée n°2 par délibération du Conseil Municipal	28 septembre 2021
Mis à jour n°2 par arrêté municipal	11 avril 2022
Mis à jour n°3 par arrêté municipal	20 septembre 2022
Approbation de la mise en compatibilité n°1 par délibération du Conseil Municipal	21 septembre 2022
Mise à jour n°4 par arrêté municipal	01 juin 2023
Approbation de la déclaration de projet n°1 portant mise en compatibilité du PLU par délibération du Conseil Municipal	15 novembre 2023
Approbation de la modification simplifiée n°3 par délibération du Conseil Municipal	19 juin 2024
Approbation de la modification n°3 par délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2026	16 septembre 2026

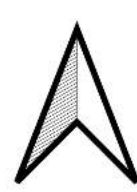
Le Maire



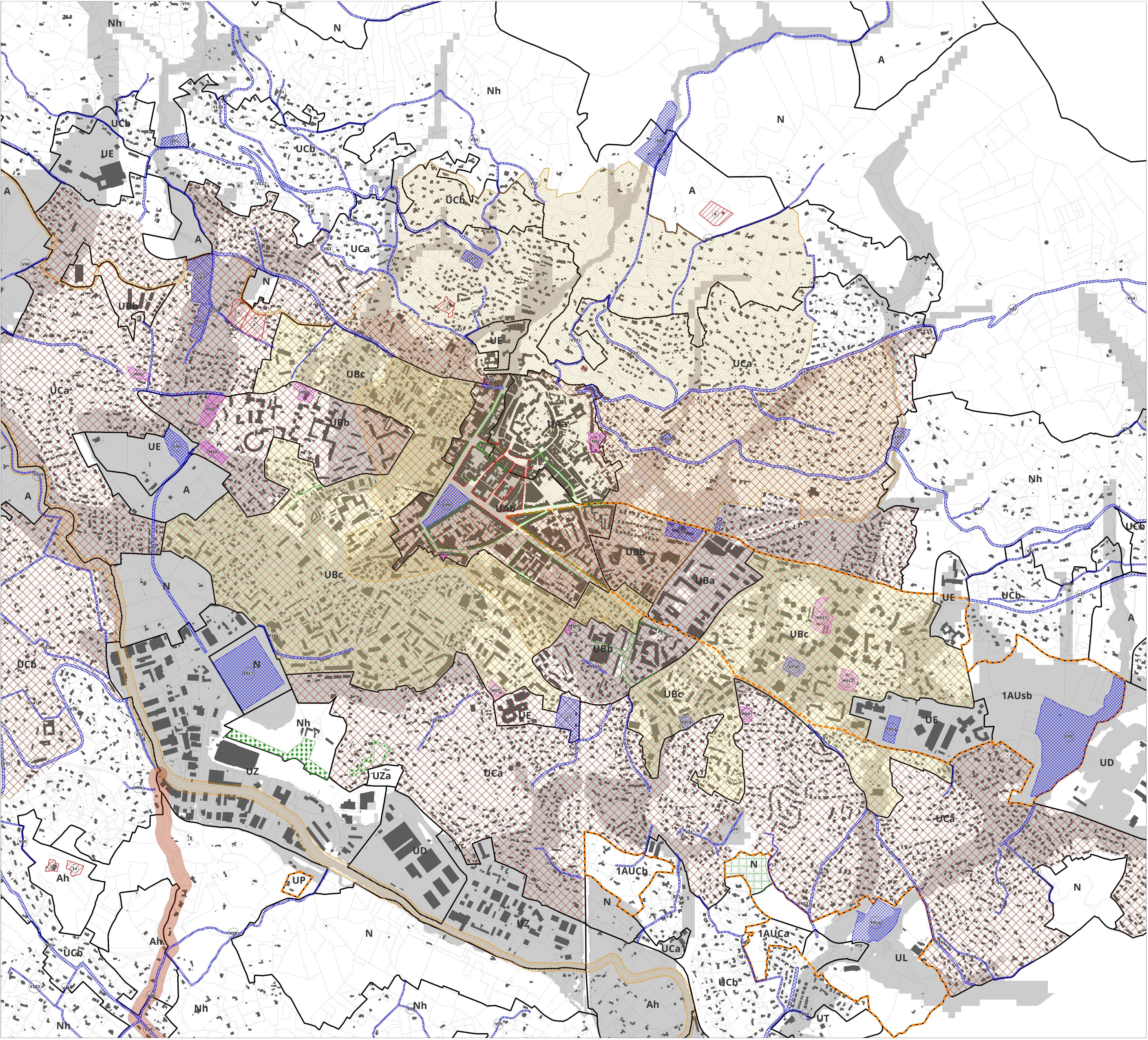
Richard STRAMBIO

158 : Les fonds de plan de plan de zonage sont des documents de planification urbaine et de développement durable. Ils sont destinés à servir de référence pour les décisions d'aménagement et de programmation. Ils ne sont pas destinés à être utilisés comme documents de référence pour les décisions d'aménagement et de programmation.

- Limites de zone
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale et des services
- Linéaire commercial à protection renforcée
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Patrimoine à préserver
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Secteur de mixité sociale
- Périmètre de majoration de la hauteur pour des programmes de logements comportant du locatif social
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Espaces boisés classés
- Servitude de paysage
- Zone de danger afférente aux canalisations de gaz
- Périmètre du Plan de Prévention du Risque Inondation (se reporter au PPRi de la Nartuby)
- Périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine valant Site Patrimonial Remarquable



0 0,25 0,5 0,75 1 km



COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Département du Var - 83

PLAN LOCAL D'URBANISME

5- ZONAGE DU PLU

PLANCHE n°2- ECHELLE : 1/5000

Approuvé par délibération du Conseil Municipal	15 mai 2017
Mis à jour n°1 par arrêté municipal	31 mai 2018
Approbation de la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal	12 septembre 2018
Approbation de la modification simplifiée n°1 par délibération du Conseil Municipal	6 février 2019
Approbation de la modification n°2 par délibération du Conseil Municipal	17 juillet 2020
Approbation de la modification simplifiée n°2 par délibération du Conseil Municipal	28 septembre 2021
Mis à jour n°2 par arrêté municipal	11 avril 2022
Mis à jour n°3 par arrêté municipal	20 septembre 2022
Approbation de la mise en compatibilité n°1 par délibération du Conseil Municipal	21 septembre 2022
Mis à jour n°4 par arrêté municipal	01 juin 2023
Approbation de la déclaration de projet n°1 important mise en compatibilité du PLU par délibération du Conseil Municipal	16 novembre 2023
Approbation de la modification simplifiée n°3 par délibération du Conseil Municipal	19 juin 2024
Approbation de la modification n°3 par délibération du Conseil Municipal	16 septembre 2026

Dossier annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2026

Le Maire

Richard STRAMBIO

NB : Les fonds de plan et autres documents graphiques ont été réalisés par la commune de Draguignan. Les données sont fournies par l'administration du cadastre. Les données sont fournies par l'administration du cadastre. Les données sont fournies par l'administration du cadastre.

- Limites de zone
- Linière de préservation de la diversité commerciale et des services
- Linière commercial à protection renforcée
- *

Bâtiment pouvant changer de destination
- Patrimoine à préserver
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Secteur de mixité sociale
- Périmètre de majoration de la hauteur pour des programmes de logements comportant du locatif social
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Espaces boisés classés
- Servitude de paysage
- Zone de danger afférente aux canalisations de gaz
- Périmètre du Plan de Prévention du Risque Inondation (se reporter au PPRI de la Nartuby)
- Périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine valant Site Patrimonial Remarquable

0

0,25

0,5

0,75

1

km